



## Compte rendu de réunion lycée

### Compte-rendu de la réunion entre M. Lallemand (DE lycée), Mme Lecallier (RN Tale), Mme Sinninger (RN 1ère), Mme Burle (RN 2de), Mme Jourdan (Apel), M. d'Argenlieu (Apel) et Mme Champault (Apel), le 10 novembre 2014

#### 1. Terminale

Mme Lecallier : excellents résultats en terminale l'année dernière. Tous les jeunes seraient contents des résultats APB, à part quelques déçus. Classes chargées en TS, pour la dernière année heureusement. L'établissement a donné la possibilité aux professeurs de ces classes de sous-traiter des corrections afin de maintenir le nombre de notes des élèves. En début d'année, les professeurs préfèrent néanmoins corriger eux-mêmes pour bien connaître leurs élèves.

#### 2. Première

Ouverture d'une nouvelle 1S. Classes moins chargées en S (34 élèves max).  
Année très lourde, entre la préparation du bac de français et le TPE.  
Des oraux blancs de français seront organisés en janvier et en juin.  
Les compos du 2<sup>e</sup> trimestre auront lieu avant les vacances de février.  
Le dossier de TPE est à rendre début mars, au retour des vacances de février.

#### 3. Seconde

15 redoublants, comme les années précédentes (beaucoup moins qu'il y a une dizaine d'année).  
La soutenance des stages aura lieu les 23 et 24 juin.  
Projet Rome et Île-de-France, avec des professeurs très investis. À Rome, 2 groupes de 140 élèves partiront successivement, avec le mercredi sur place commun pour l'audience papale. 80 élèves partent en Île-de-France, sur le même programme. Les professeurs espèrent que la surveillance des jeunes pendant le voyage ne posera pas de problèmes... Se servir de ce qui s'est passé à Genève pour prévenir.

## **Questions Apel**

### **4. Simulation d'entretien de Terminale**

En accord avec SJH, les entretiens de terminales sont décalés dans l'année et auront lieu le 28 mars 2015, après les choix sur APB et les portes ouvertes d'école. Nous verrons si cette date plus tardive que les années précédentes est bénéfique en termes de disponibilité et de préparation. Sur la suggestion de Mme Lecallier, l'Apel enverra cette année aux parents des enfants inscrits les conseils donnés en classe aux élèves.

### **5. Utilisation d'école directe :**

Impression : certains élèves ont trop d'impressions à faire à la maison, en couleur parfois. Or il est beaucoup plus cher, collectivement et individuellement pour les familles, d'utiliser un matériel domestique que les imprimantes professionnelles de l'école.

Cahier de texte : quelques professeurs donnent des devoirs par ce biais tard dans le WE ou pendant les vacances, ce qui ne permet pas aux élèves de bien s'organiser. Une charte qui reste d'actualité a été écrite en 2013 par un groupe de travail tri-partite : M. Rougevin-Baville (Apel), 1 professeur de SJH et 2 élèves. Il pourrait être utile de l'envoyer conjointement aux professeurs et aux parents pour redéfinir le mode d'emploi commun d'école directe (cf. annexe).

### **6. Corrigés dans les matières littéraires**

Le lycée et notamment la classe de 1ère est exigeante dans les matières littéraires (français, l'histoire-géographie, philosophie) avec de nouveaux exercices (dissertation, explication de texte, commentaire composée, écrit d'invention...). Les élèves ont une grosse marche à franchir (ex de 24 notes sous la moyenne en dissertation d'HG dans une 1ES) et regrettent l'absence parfois d'exemples de corrections, à la différence des matières scientifiques. Des corrigés-type ou des plans détaillés sur les sujets qu'ils ont traités en contrôle les aideraient à mieux comprendre ce qui est attendu et à progresser dès le début de l'année, en complément des critiques négatives sur les erreurs commises. Les RN suggèrent également de donner en exemple les très bonnes copies.

### **7. Enseignement de l'anglais**

En première, seulement 2h30 d'anglais, ce n'est pas beaucoup. Serait-il possible de poursuivre ce qui existe en seconde (2 classes repartis en 3 groupes, solution très bénéfique et appréciée des professeurs et des élèves) ? Réponse de SJH : difficile à organiser en plus des répartitions en S/ES/L, et consommateur d'heures de professeurs (dotation de l'établissement limitée).

### **8. Classe européenne**

SVT euro en première : le programme est mieux défini, plus intéressant qu'en seconde où beaucoup d'élèves l'avaient trouvé trop technique.

Hist-Géo euro en seconde : élèves globalement contents, et heure d'anglais euro très appréciée. Utile de s'accorder avec l'histoire-géographie en français pour éviter de traiter les mêmes sujets.

Accréditation en cours pour le passage du bac option euro l'année prochaine.

M. Lallemand évoque le problème de Genève (élèves surpris avec de l'alcool dans une chambre de l'auberge de jeunesse lors du voyage à l'ONU). Décision finale difficile à prendre, parents d'élèves partagés. Élève exclue reprise à Blanche. Voyages intéressants, mais qui peuvent être fatigants et stressants pour les professeurs encadrants en raison de la nécessité de surveillance...la nuit notamment.

## **Guide d'utilisation des outils du portail « Ecole Directe »**

### Objet

Ce document a pour objet de préciser quelques règles pratiques et simples qui permettent un usage efficace et bien compris des outils « Cahier de texte électronique » et « Relevé de notes ».

Il est destiné à la fois aux enseignants, aux élèves et aux parents d'élèves.

Ces règles résultent de discussions menées entre les différents acteurs de la communauté éducative de SJH. Elles pourront être mises à jour par la direction de l'établissement en fonction des retours d'expérience, et après validation par le Conseil d'Etablissement.

### Cahier de texte électronique

Il s'agit d'un outil obligatoire imposé par l'éducation nationale, dont la vocation est d'assurer une traçabilité de la progression de la classe en cours d'année.

Il ne se substitue pas à la communication faite pendant l'heure de classe, qui reste l'unique référence pour ce qui concerne le travail demandé aux élèves.

Le CTE peut éventuellement être utilisé par un enseignant pour distribuer des documents aux élèves, mais cette utilisation doit rester raisonnable. En particulier, ce mode de communication n'est pas censé transférer une charge d'impression vers les familles : sauf cas exceptionnels, les documents transmis doivent pouvoir être utilisés par les élèves à l'écran. Les familles ne devraient pas être obligées d'imprimer plus de 10 pages par mois et par enfant.

### **Règles pratiques :**

- Pour les élèves

Les élèves doivent impérativement noter sur leur propre cahier de texte les travaux demandés par l'enseignant pendant les cours.

En cas de doute, le CTE ne constitue pas une référence, il est donc recommandé d'appeler un camarade de classe.

De même, en cas d'absence d'un élève, la communication des devoirs et leçons passe par l'intermédiaire d'un camarade de classe.

Il n'est pas demandé de vérifier à la maison le contenu du CTE, sauf si, de manière exceptionnelle, l'enseignant l'a demandé explicitement pendant le cours (par exemple lorsqu'un document complémentaire est envoyé aux élèves).

- Pour les enseignants

Le CTE ne doit pas être utilisé après le cours pour compléter la liste des travaux demandés aux élèves.

La transmission de documents aux élèves par le CTE doit faire l'objet d'une information préalable pendant l'heure de cours, information qui doit figurer dans le cahier de texte de l'élève.

Il ne peut être demandé aux élèves l'impression d'un document qu'à titre exceptionnel, pour un nombre limité de pages, seulement en noir et blanc, et avec un préavis de plusieurs jours.

- Pour les parents

D'une manière générale, cet outil n'est pas destiné à être utilisé par les parents d'élèves.

#### Relevé de notes

Le relevé de notes constitue un outil pratique d'archivage des notes de l'élève, mais ne se substitue pas à la communication directe des notes par l'enseignant à ses élèves, ni par l'élève à ses parents.

Son utilisation doit rester ponctuelle, par exemple pour préparer un rendez-vous parent-enseignant.

#### **Règles pratiques :**

- Pour les élèves

Les élèves n'ont pas besoin d'utiliser cet outil de manière habituelle.

- Pour les enseignants

Les notes ne doivent en aucun cas être saisies avant d'être communiquées en cours, et rapidement après.

- Pour les parents

Le relevé de notes électronique ne doit pas être un moyen de surveillance habituel de l'élève, mais plutôt un support de dialogue à utiliser ponctuellement.

Si les parents ressentent durablement la nécessité d'une surveillance plus étroite, cela peut être le signe qu'un dialogue avec l'établissement (notamment avec le professeur principal) est souhaitable pour trouver des moyens plus adaptés.